



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la grange batelière 75009 Paris

Tél : 01 43 54 21 26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 12 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

La démagogie sans limite des promesses gouvernementales

L'Union syndicale des magistrats comprend le malaise profond exprimé par les forces de sécurité, confrontées une fois de plus à des événements dramatiques dans l'exercice de leurs fonctions. Elle a toujours soutenu les services de police et de gendarmerie dans leurs revendications en faveur de moyens renforcés et d'une meilleure prise en compte de leur sécurité.

L'USM demande, à l'instar des forces de l'ordre, des réformes en vue d'une simplification des règles de procédure pénale, dans le respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence.

Les annonces faites aux forces de l'ordre ne sont pas de cette nature et portent surtout une aggravation des peines, ce qui n'a jamais fait baisser la délinquance.

Le projet de loi pour la confiance dans la justice, en discussion au parlement, va totalement à l'encontre de cet objectif de lisibilité et d'efficacité de la procédure pénale, ajoutant des causes de ralentissement et des nullités multiples.

L'USM rappelle que le laxisme supposé de la justice ne correspond ni aux chiffres ni à la réalité. Ainsi, les violences sur les policiers sont systématiquement poursuivies et des peines proportionnées à la gravité des faits existent déjà et sont appliquées lorsque les faits sont avérés. Les policiers ne doivent donc pas se tromper de cible : s'ils manquent de moyens et souffrent d'un manque de reconnaissance, les magistrats ne sauraient en être tenus pour responsables.

L'USM rappelle que la justice et la police ont des missions différentes mais complémentaires qui contribuent à la paix sociale. Nos institutions doivent continuer d'œuvrer ensemble. Les opposer ne peut que nuire à l'Etat de droit.

Les magistrats travaillent au quotidien avec les policiers et les gendarmes qui connaissent, comme eux, des conditions de travail extrêmement dégradées.

Contrairement aux déclarations encore une fois mensongères du garde des Sceaux, les élèves magistrats passent déjà deux semaines en stage avec les forces de l'ordre, et ce depuis des décennies !

Alors que les personnels de justice (greffiers, magistrats et pénitentiaires) comme les policiers et gendarmes œuvrent au sein d'une même chaîne pénale, l'USM constate que ces personnels ne sont ni associés ni consultés dans le cadre du Beauvau de la sécurité, portant notamment sur les relations police justice.